

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 9 avril 2017 à 19h.30.

Sont présents: Mesdames Brigitte Chapados, Lorraine Michaud et Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Fernand Caron et Deave D'astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

RÉSOLUTION 086-2018 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h.30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 087-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté .

RÉSOLUTION 088-2018 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté .

RÉSOLUTION 089-2018 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2018

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2018, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté .

***** La directrice générale présente les résultats trimestriels.**

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : aucun point

O.T.J. : le représentant, monsieur Deave D'Astous donne les résultats de février

FESTIVAL : madame Lorraine Michaud informe le conseil que le Festival ne bénéficiera pas du Programme Patrimoine Canada

BIBLIO MUNICIPALE : aucun point

RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : aucun permis

RÉSOLUTION 090-2018 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé de madame Lorraine Michaud et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. La directrice générale confirme que les fonds sont suffisants pour couvrir ces dépenses. **(100,562.64\$)**

RÉSOLUTION 091-2018 MAISON DE FIN DE VIE

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Fernand Caron et unanimement résolu, que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière s'engage à verser la dernière part de 430\$ par année , pour la Maison de fin de vie de Rimouski.

RÉSOLUTION 092-2018 UNITÉ D'ÉGOÛTS

ATTENDU QUE : le comptoir de la Caisse Desjardins localisé au 21 rue principale, dans un immeuble appartenant à la succession de Dany Proulx; est fermé depuis 2015 et aurait dû bénéficier d'une annulation d'unités d'égoûts à partir de cette année tel que mentionné au règlement numéro 125-2002;

ATTENDU QU' une erreur s'est produite et que la municipalité a chargé, tel que décrit au règlement numéro 202-2012, .8 unité pour le service de la dette égoût et .8 unité pour l'entretien du réseau d'égoût pour l'année 2015, 2016, 2017 et 2018;

Il est proposé par madame Lorraine Michaud , appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement de procéder à l'annulation des unités et de faire un remboursement au propriétaire, à la valeur de chaque année tel que décrit :

2015 : .8 de la dette et entretien= 278.78\$

2016 : .8 de la dette et entretien= 298.28\$

2017 : .8 de la dette et entretien= 320.20\$

2018 : .8 de la dette et entretien= 322.66\$

RÉSOLUTION 093-2018 ADHÉSION À L'URLS

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité que la municipalité paie l'adhésion de **75,00\$** à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport pour l'année 2018.

RÉSOLUTION 094-2018 SERVICE D'ARPENTEURS POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS

ATTENDU QUE : la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière désire acquérir des terrains à l'est de la rue Nicolas Rioux et au sud de la rue principale;

ATTENDU QUE : ces terrains doivent être arpentés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Fernand Caron , appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière procède à un contrat de gré à gré avec Blanchet, Giasson et Hupé, arpenteur –géomètre de Rimouski.

RÉSOLUTION 095-2018 CONTRAT NOTARIÉ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS

ATTENDU QUE : la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière désire acquérir des terrains à l'est de la rue Nicolas Rioux et au sud de la rue principale;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lorraine Michaud , appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière obtienne les services du notaire, Me Édith Moyen de Bic.

RÉSOLUTION 096--2018 APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE PRÉSENTÉ AU FDR

CONSIDÉRANT QUE : la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière présente au FDR, un projet relatif à l'ajout de structures de jeux au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE : pour favoriser le bien-être des utilisateurs, des aires de repos supplémentaires seront ajoutées, en y installant des bancs, tables de pique-niques;

EN CONSÉQUENCE, **Il est proposé** par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Deave D'Astous et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie le projet de la Corporation de développement et consent une contribution de 3,500\$

RÉSOLUTION 097-2018 PROJET DE MOBILISATION DES ADOLESCENTS

ATTENDU QUE par la résolution 076-2018 , la municipalité accepte de payer la part des coûts reliés à ce projet présenté au FDR;

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Michaud ,appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité d'accepter de verser une somme supplémentaire de 455\$, demandée par la ressource en loisirs, madame Myriam Lévesque.

RÉSOLUTION 098-2018 RENCONTRE DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL (APLM)

ATTENDU QUE madame Myriam Lévesque, la ressource en loisirs veut participer à cette rencontre à Rivière-du-Loup offerte gratuitement;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous ,appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la part des frais de déplacements pour cette activité, répartie avec St-Marcellin.

RÉSOLUTION 099-2018 RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL

ATTENDU QUE l'AQLM présente un événement regroupant tous les intervenants reliés au domaine du loisir;

ATTENDU QUE des ateliers seront présentés en regard du loisir pour les aînés, les ententes entre les écoles et les municipalités et la gestion écoresponsable des activités de loisirs;

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Michaud ,appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la part des frais d'inscription et d'hébergement pour cet événement à Québec, répartie avec St-Marcellin dont la part sera de 193\$ par municipalité.

RÉSOLUTION 100-2018 AIDE FINANCIÈRE DU PAERRL

ATTENDU QUE : le Ministère des Transports a consenti dans une correspondance datée du 12 décembre 2017, une subvention de **51,549\$** en regard du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) ;

Il est proposé par monsieur Deave D' Astous, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement

*Que le conseil atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 et que le dossier de vérification a été constitué.

RÉSOLUTION 101-2018 FACTURE DE FERME HERVAL ET FILS INC

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Chapados ,appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de payer la facture de déneigement de la patinoire et de la cour de la salle communautaire, du déneigement des trottoirs' exécuté par Ferme Herval et fils pour un montant de 1,295\$ excluant les taxes.

*****AVIS DE MOTION** est donné par madame Julie D'Astous qui fait la présentation du premier projet de règlement numéro 241-1-2018 visant à modifier le plan d'urbanisme numéro 192-2012 modifié par le règlement numéro 211-2015 de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

*****AVIS DE MOTION** est donné par madame Brigitte Chapados qui fait la présentation du premier projet de règlement numéro 242-1-2018 visant à modifier le règlement de zonage numéro 193-2012 modifié par le règlement numéro 212-2015 de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

RÉSOLUTION 102-2018 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-1-2018

Règlement numéro 241-1-2018 visant à modifier le plan d'urbanisme numéro 192-2012 modifié par le règlement numéro 211-2015 de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1. articles 109 et suivants) ;

Considérant que le conseil municipal a adopté un règlement décrétant un plan d'urbanisme le 7 janvier 2013;

Considérant que ce plan d'urbanisme est entré en vigueur le 15 mars 2013;

Considérant que ce plan d'urbanisme a été modifié par le règlement numéro 211-2015 et est entré en vigueur le 12 juin 2015;

Considérant que ce règlement est conforme au règlement de remplacement 2-16 modifiant le *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette*;

Considérant qu' il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme de la municipalité afin de créer une zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de modifier le plan d'urbanisme afin de retirer de la zone industrielle les lots 4147312, , 4147314, 5370791 situés au sud de la rue Gagnon ainsi que les lots 4147313, 4147362 et une partie du lot 5164672 sur une longueur de frontage de 25 mètres du cadastre du Québec, situés au nord de la rue Gagnon et ce, afin de permettre la création d'une zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

Considérant que madame Julie D'Astous donne avis de motion et fait la présentation du premier projet de règlement numéro 241-1-2018;

En conséquence il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de modifier le plan d'urbanisme pour permettre la création d'une zone mixte à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

ARTICLE 3. MODIFICATION DU PLAN : LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Le plan intitulé « Les grandes affectations du sol » du plan d'urbanisme est modifié de façon à retirer de la zone industrielle les lots 4147312, , 4147314, 5370791 situés au sud de la rue Gagnon ainsi que les lots 4147313, 4147362 et une partie du lot 5164672 sur une longueur de frontage de 25 mètres du cadastre du Québec, situés au nord de la rue Gagnon afin de créer une zone mixte ;

La portion du territoire visé est présentée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4. MODIFICATION DU PLAN : LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Le plan intitulé « périmètre d'urbanisation » du plan d'urbanisme est modifié.

La modification consiste à retirer de la zone industrielle les lots 4147312, , 4147314, 5370791 situés au sud de la rue Gagnon ainsi que les lots 4147313, 4147362 et une partie du lot 5164672 sur une longueur de frontage de 25 mètres du cadastre du Québec, situés au nord de la rue Gagnon afin de permettre la création d'une zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

La portion du territoire visé est présentée à l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 9^e jour d'avril 2018.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger Directrice générale
& Secrétaire trésorière

RÉSOLUTION 103-2018 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 242-1-2018

Règlement numéro 242-1-2018 visant à modifier le règlement de zonage numéro 193-2012 modifié par le règlement numéro 212-2015 de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

CONSIDÉRANT QUE : la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE : le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de favoriser la création d'une nouvelle zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le plan de zonage afin de permettre la création d'une zone mixte par **l'inclusion** des lots 4147312, , 4147314, 5370791 situés au sud de la rue Gagnon ainsi que l'inclusion des lots 4147313, 4147362 et une partie du lot 5164672 sur une longueur de frontage de 25 mètres du cadastre du Québec, situés au nord de la rue Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Chapados donne avis de motion et fait la présentation du premier projet de règlement numéro 242-1-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement **est** de favoriser la création d'une nouvelle zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

ARTICLE 3. MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage intitulé «périmètre d'urbanisation» est modifié.

La modification consiste à **la création d'une zone mixte** par **l'inclusion** des lots 4147312, , 4147314, 5370791 situés au sud de la rue Gagnon ainsi que l'inclusion des lots 4147313, 4147362 et une partie du lot 5164672 sur une longueur de frontage de 25 mètres du cadastre du Québec, situés au nord de la rue Gagnon;

La portion du territoire visé est présentée à l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 9^e jour d'avril 2018.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger ,Dir. générale
& Secrétaire trésorière

RÉSOLUTION 104-2018 DON À L'ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ST-FABIEN-LADRIÈRE

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Chapados ,appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de verser 50\$ à cette association.

RÉSOLUTION 105-2018 FORMATION SUR LES PESTICIDES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu d'accepter que monsieur Germain Therriault, suive la formation sur les pesticides offerte gratuitement par la MRC de Rimouski-Neigette et par ailleurs, le conseil accepte de payer le repas du midi et les frais de déplacements de monsieur Therriault.

RÉSOLUTION 106-2018 OFFRE DE PG POUR INSTALLATION D'UN LOGICIEL DE SAUVEGARDE

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous , appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu d'accepter l'offre de PG Solutions pour l'installation et l'acquisition d'un logiciel de sauvegarde au coût de 333.00\$ excluant les taxes

RÉSOLUTION 107-2018 DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN POUR LES ACTIVITÉS DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Michaud , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu de verser 750\$ au club L'Étang du Moulin conditionnellement à ce qu'un feu d'artifice ait lieu dans le cadre des activités de la St-Jean-Baptiste et par ailleurs, la municipalité accepte que le camion-incendie et un pompier soit sur place sans frais afin de prévenir un incendie.

RÉSOLUTION 108-2018 FORMATION RCR-DEA

ATTENDU QUE : la MRC de Rimouski-Neigette a une ressource qualifiée pour donner la formation en RCR et DEA;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lorraine Michaud , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu de payer les frais de formation et déplacements de la personne-ressource qualifiée pour cette formation en RCR et DEA.

RÉSOLUTION 109-2018 DON AU CHRR

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement de verser 50\$ au Centre hospitalier régional de Rimouski.

RÉSOLUTION 110-2018 NOMINATION DE DÉLÉGUÉS À L'AGA DE LA RÉSERVE DUCHÉNIER

Il est proposé par madame Lorraine Michaud , appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gilbert Pigeon, Deave D'Astous et Fernand Caron pour se présenter à l'assemblée générale annuelle de la réserve Duchénier.

RÉSOLUTION 111-2018 DÉJEUNER-RENCONTRE DE L'ASSOCIATION LIBÉRALE

Il est proposé par madame Julie D'Astous et appuyé de madame Brigitte Chapados et résolu unanimement de payer le coût de 25\$ pour ce déjeuner-rencontre auquel monsieur Gilbert Pigeon est invité .

RÉSOLUTION 112-2018 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Brigitte Chapados , appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité à 21h.40.

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.générale
Sec/trésorière